

**TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers</p> <p>En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Absent : 0</p>	<p style="text-align: center;"><u>Délibération N° 5.1.2021</u> <u>Désignation du secrétaire de séance</u></p>
---	---

Et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03/09/2021
Affichée le 03/09/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Etaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO, Lucie HOUMAIRE Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) :

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

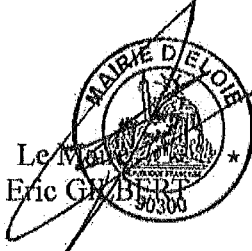
Le maire demande au conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Elise BOITEUX comme secrétaire de séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à ELOIE le 13/09/2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.


Le Maire
Eric GILBERT
90300

**TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absent : 0

Délibération N° 5.2.2021
Approbation de la séance du conseil municipal du 30/06//2021

Et que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le 03/09/2021
Affichée le 03/09/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Etaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,
Lucie HOUMAIRE Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH
, Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK,
Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) :

Absent(s) non -excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Le maire donne lecture du procès- verbal de la séance du conseil municipal du 30 Juin 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à ELOIE le 13/09//2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.


Le Maire
Eric GILBERT 90300




TERRITOIRE DE BELFORT

ELOIE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers</p> <p>En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Absent : 0</p>	<p align="center"><u>Délibération N° 5.3.2021</u> <u>Dispositif e-peri-school</u></p>
---	---

Et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03/09/2021
Affichée le 03/09/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Etaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO, Lucie HOUMAIRE Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Dans le cadre du projet « Territoires d'innovation action e-peri-school », il y a lieu de signer une convention de mise à disposition de locaux.

L'école d'Eloie a déjà bénéficié de cette opération l'année dernière.

Cette action propose à chaque commune qui le souhaite de bénéficier pour son école d'une session de 10 ateliers périscolaires numériques d'une heure trente minutes répartis sur un trimestre avec des ateliers robotiques, de programmation, de conception 3 D en permettant aux enfants notamment d'imaginer de dessiner et de fabriquer des objets via une imprimante 3D et de programmer des objets connectés.

Les ateliers sont gratuits et réalisés sur le temps scolaire.

Ces ateliers sont destinés aux élèves de CE et de CM.

Il s'agit d'un programme sur 3 ans (2021.2022 et 2023). Les séquences pourraient débiter à partir du mois de septembre pour l'école d'Eloie.

Le Grand Belfort assure le pilotage global de l'action périscolaire numérique à l'échelle de ses 52 communes et garantit son financement dans le cadre de sa contractualisation avec l'Etat et la Région.

La réalisation de ces ateliers supposant la mise à disposition de locaux adaptés par les communes concernées, il a été décidé de la conclusion d'une convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Valide le projet

-Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'une salle équipée en accord avec la Directrice de l'école.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Les membres présents ont signé au registre.

Fait à Eloie le 13/09/2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire
Eric GILBERT



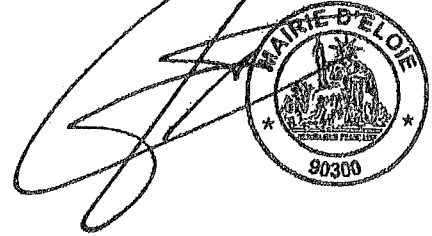
Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le [REDACTED]
ID : 090-219000379-20210913-DELIB_05_03_21-DE

Les membres présents ont signé au registre.

Fait à Eloie le 13/09/2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire
Eric GILBERT



TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Absent : 0	<u>Délibération N° 5.4.2021</u> <u>Signature d'une convention avec Pôle Emploi pour la reconduction d'un contrat PEC</u>
---	---

Et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03/09/2021
Affichée le 08/03/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Etaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO, Lucie HOUMAIRE Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) :

Absent(s) non -excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Pour répondre aux besoins des services administratifs après la demande de disponibilité d'un agent, une personne a été recrutée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour 20 heures par semaine depuis le 1^{er} décembre 2020 pour une durée de 10 mois. Le contrat arrivant à échéance le 30/09/2021 il y a lieu de reconduire un nouveau contrat PEC pour le remplacement d'un agent en disponibilité.

La mise en œuvre du contrat « parcours emploi compétences » repose sur le **triptyque emploi-formation-accompagnement** : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, une aide financière est accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut de 60%, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la reconduction du contrat de la personne en place pour 20 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2021 dans le cadre du parcours emploi compétences pour une durée de 6 mois.
- accepte les conditions de la convention
- donne l'autorisation au Maire de signer à nouveau une convention avec Pôle emploi ainsi que tous les documents se rapportant à cette convention

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Les membres présents ont signé au registre.

Fait à Eloie le 13/09/2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire
Eric GILBERT



**TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absent : 0

Délibération N° 5.5.2021

**Motion de la fédération des communes forestières concernant le contrat
ETAT -ONF**

Et que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le 03/09/2021
Affichée le 03/09/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Étaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,
Lucie HOUMAIRE Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH
, Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK,
Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) :

Absent(s) non -excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Le Maire lit une motion de la **Fédération nationale des Communes forestières**
CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-Municipalité
ID: 0090219000379-20210913-DELIB_05_05_21-DE

▪ **demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le maire demande aux élus de voter au sujet de cette motion.

Cette motion est votée à l'unanimité.

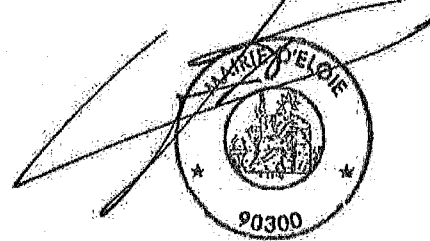
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Eloie le 13/09/2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire
Eric GILBERT



Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le



- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat ID: 0090219000379-20210913-DELIB_05_05_21-DE

▪ **demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le maire demande aux élus de voter au sujet de cette motion.

Cette motion est votée à l'unanimité.

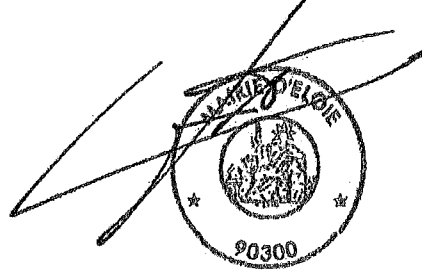
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Eloie le 13/09/2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire
Eric GILBERT



TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers</p> <p>En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Absent : 0</p>	<p>Délibération N° 5.6.2021</p> <p><u>Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance</u></p>
---	--

Et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03/09/2021
Affichée le 03/09/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Etaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO, Lucie HOUMAIRE Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) :

Absent(s) non -excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Considérant la délibération du 22 mars 2021 concernant la reforestation de la sapinière rue de Sermamagny.

Pour la mise en œuvre du projet, il faut délibérer pour l'octroi d'une subvention mise à jour au titre de la mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance « aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux atténuer » destinée à financer l'opération suivante :

- Reboisement de 8 ha de peuplement d'épicéas scolytés dans les parcelles forestières 1-2-3-4 et 5 de la forêt communale.
- Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux
- Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales lieu- dit les Charmilles parcelle cadastrale C227 pour une surface totale de 22 ha 76 a 44 ca
- Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 15 janvier 2013

Dépenses HT		Recettes HT	
Maitrise d'œuvre ONF	45 897,92 €	Subvention Plan de relance	36 718,34 €
Travaux sylvicoles		Autofinancement	9 179,58 €
TOTAL	45 897,92 €	TOTAL	45 897,92 €

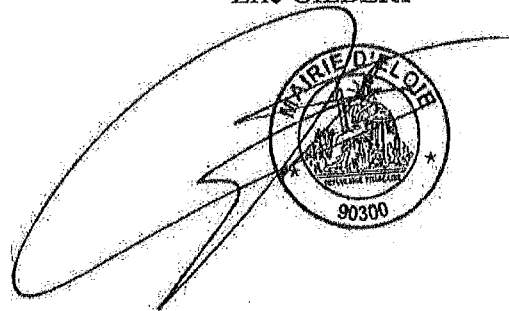
Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 36 718.34€

Les montants des travaux ont été établis sur la base des barèmes de l'instruction technique ministérielle du Plan de Relance pour les reboisements en plein.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le plan de financement ci-dessus,
- autoriser le Maire à rechercher toute subvention complémentaire auprès des collectivités, syndicats, associations et autres partenaires sans dépasser le taux maximal de 80 %,
- accepte de financer par l'autofinancement et d'inscrire au budget les montants nécessaires pour la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention.
- s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune les dépenses nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- s'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'engagement juridique ;
- s'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- donne pouvoir au Maire pour signer tous document et actes relatifs à ce projet

Le Maire
Eric GILBERT



Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

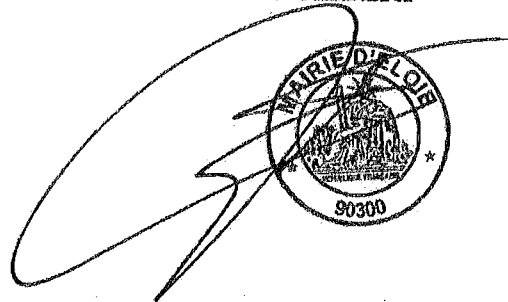
Affiché le

ID : 090-219000379-20210913-DELIB_05_06_21-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le plan de financement ci-dessus,
- autoriser le Maire à rechercher toute subvention complémentaire auprès des collectivités, syndicats, associations et autres partenaires sans dépasser le taux maximal de 80 %,
- accepte de financer par l'autofinancement et d'inscrire au budget les montants nécessaires pour la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention.
- s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune les dépenses nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- s'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'engagement juridique ;
- s'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- donne pouvoir au Maire pour signer tous document et actes relatifs à ce projet

Le Maire
Eric GILBERT



**TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absent : 0

Délibération N° 5.7.2021

Acte administratif pour l'échange de parcelles avec les consorts PREVOT

Et que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le 03/09/2021
Affichée le 03/09/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Étaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,
Lucie HOUMAIRE Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH
, Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK,
Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) :

Absent(s) non -excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Considérant la délibération du 28/02/2020 concernant un échange de parcelles entre la
commune d'Eloie et les consorts PREVOT, il y a lieu d'établir les actes administratifs entre
les deux parties.

Pour rappel, la commune a cédé aux consorts PREVOT les parcelles D253 et D 254 pour une
surface totale de 55ca.

En contrepartie, les consorts PREVOT ont cédé la parcelle D242 pour une surface de 1a22ca.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne mandat à monsieur le maire pour mener les tractations et négocier l'échange
et toutes les transactions concernant les parcelles susvisées
- décide que ces acquisitions seront effectuées par voie d'actes administratifs
- autorise monsieur le Maire à remplacer l'officier Ministériel dans le cadre de la
signature des actes administratifs liés à ces échanges
- autorise monsieur Laurent STIRNEMANN 1^{er} adjoint au maire de la commune
d'Eloie à signer les actes administratifs d'échanges des parcelles susvisées ainsi que
tous les actes liés à ces échanges
- demande à monsieur le Maire et à monsieur STIRNEMANN en contrepartie du
mandat qu'il leur est donné de rendre compte au conseil municipal du résultat de ces
transactions

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité



Le Maire
Eric GILBERT